

Région académique

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIEC/19-806-1828 du 25/02/2019

OLYMPIADES DE MATHÉMATIQUES - SESSION 2019 - CENTRES D'ÉPREUVES

Références : Note de service n°2015-175 du 27 octobre 2015 publiée au BOEN N°41 du 5 novembre 2015 - Note de service Eduscol : <http://eduscol.education.fr/cid46901/olympiades-nationales-de-mathematiques.html>

Destinataires : Mesdames et messieurs les proviseurs des lycées généraux et technologiques publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme LECOMTE - Tel : 04 42 91 71 84 - Mail : manuella.lecomte@ac-aix-marseille.fr - Mme RIPERTO - Tel : 04 42 91 71 83 - Mail : catherine.riperto@ac-aix-marseille.fr

L'épreuve se déroulera **le mercredi 13 mars 2019 de 8 h à 12 h15** (maximum), en deux parties de deux heures chacune, séparées d'un intermède compris entre cinq et quinze minutes. Les deux parties de l'épreuve s'appuient sur les programmes des classes de collège, de seconde générale et technologique et sur le programme commun des différentes classes de première. Les sujets sont distribués au début de chacune des parties.

La première partie est consacrée aux exercices choisis par le jury national. Chaque candidat doit résoudre individuellement deux exercices.

La seconde partie de l'épreuve est consacrée à la résolution d'exercices académiques.

Lors de la seconde partie académique, les candidats devront concourir par binôme, si possible mixte. Chaque binôme ne rend qu'une seule copie. Les changements ne sont pas autorisés. Néanmoins, si un candidat inscrit en binôme se retrouve seul le jour de l'épreuve du fait de l'absence de son équipier(ère) il peut concourir individuellement ou avec un autre élève dans le même cas que lui, sous réserve que les organisateurs sur place l'y autorisent.

Toutes les modifications effectuées en cas de force majeure devront être signalées par écrit lors de l'envoi des copies pour corrections par le responsable.

Il est prévu, au minimum, un lycée d'accueil par département. Toutefois, le nombre de centres sera ajusté en fonction du nombre de candidats.

Les lycées, centres d'épreuves, recevront les sujets dupliqués en nombre suffisant accompagnés des listes d'émargement et si besoin les copies de composition modèle EN et le papier brouillon, seront à demander au rectorat. Il n'est pas prévu d'intercalaire millimétré ENm.

Pour l'édition 2019, les anciens modèles de calculatrices, conformes à la circulaire 99-186 restent exceptionnellement autorisés.

L'organisation de l'épreuve n'est pas prise en compte par le logiciel national OCEAN, c'est pourquoi aucune étiquette de table n'est fournie par le rectorat.

Les lycées d'origine des candidats rempliront les convocations en fonction des annexes jointes et les remettront aux candidats.

La surveillance de l'épreuve est assurée par les professeurs de mathématiques des lycées centres d'épreuves et en cas de nécessité par les professeurs de mathématiques des lycées d'origine des candidats.

Au début de l'épreuve, les candidats émargent les listes alphabétiques transmises par le rectorat aux centres d'épreuves.

Les copies non anonymées et les listes alphabétiques émargées seront adressées en recommandé par les centres d'épreuves le jeudi 14 mars 2019 au lycée Marseilleveyre – 83, traverse Parangon 13008 Marseille – à l'attention de M. JEGO Florian, secrétariat des olympiades de mathématiques. Les copies sont corrigées au Lycée Marseilleveyre à Marseille.

Je vous remercie pour votre implication.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE
RECTORAT
Division des examens et concours
DIEC 3-02
Dossier suivi par Mme RIPERTO
Mme LECOMTE

OLYMPIADES ACADEMIQUES DE MATHEMATIQUES – ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

CONVOCAATION INDIVIDUELLE

Monsieur Madame

Nom : Prénom :

Né(e) le :

Candidat(e) aux Olympiades de mathématiques année 2018/2019

Est convoqué(e) pour subir l'épreuve correspondante :

Le mercredi 13 mars 2019 de 8 h à 12 h 15

Au lycée

Fait à , le

Signature du chef d'établissement.

Cachet de l'établissement.

Nota : Le candidat devra se présenter 15 minutes avant le début de l'épreuve, muni de la présente convocation et d'une pièce d'identité avec photographie. Les candidats ne sont pas autorisés à quitter la salle de composition avant la fin de l'épreuve.
L'usage de la calculatrice et du matériel usuel (compas, équerre, règle graduée ...) est autorisé.

OLYMPIADES DE MATHÉMATIQUES ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

REPARTITION DES CANDIDATS - EPREUVE DU MERCREDI 13 MARS 2019 de 8h à 12h15

DEPARTEMENT / VILLES	CENTRES D'ÉPREUVES	ÉTABLISSEMENTS D'ORIGINE	SERIES	CDTS INDIVIDUELS	CDTS EN BINÔME	TOTAL CDTS	
ALPES DE HAUTE PROVENCE (04)							
DIGNE	PIERRE GILLES DE GENNES	Pierre Gilles de Gennes	S		15	30	
			STI2D		9	18	
			STL		2	4	
	Total P.G. DE GENNES				26	52	
MANOSQUE	ITER	Iter	ES		1	2	
			S		8	16	
		Les Iscles	S		2	4	
	Total ITER				11	22	
SISTERON	PAUL ARENE	Paul Arène Sisteron	S		3	6	
	Total PAUL ARENE				3	6	
HAUTES ALPES (05)							
GAP	ARISTIDE BRIAND	Aristide Briand	ES		5	10	
			S		14	28	
	Total ARISTIDE BRIAND				19	38	
BOUCHES DU RHONE (13)							
AIX EN PROVENCE	LA NATIVITE	Zola	S		1	2	
		La Nativité	S	1	18	36	
	Total LA NATIVITE				1	19	38
	MILITAIRE	Militaire	S	1	12	25	
			STI2D		1	2	
		Cézanne	S		13	26	
	Total MILITAIRE				1	26	53
	SACRE CŒUR	Sacré Cœur	S	1	7	15	
Total SACRE CŒUR				1	7	15	
ARLES	PASQUET	Pasquet	S		2	4	
	Total PASQUET				2	4	
AUBAGNE	JOLIOT CURIE	Joliot Curie	S		3	6	
	Total JOLIOT CURIE				3	6	
LA CIOTAT	MEDITERRANEE	Méditerranée	S		7	14	
			STI2D		3	6	
		Lumière	S		16	32	
	Total MEDITERRANEE				26	52	

DEPARTEMENT / VILLES	CENTRES D'EPREUVES	ETABLISSEMENTS D'ORIGINE	SERIES	CDTS INDIVIDUELS	CDTS EN BINÔME	TOTAL CDTS
MARSEILLE	MARSEILLEVEYRE	Marseilleveyre	ES		3	6
			S		16	32
	Total MARSEILLEVEYRE				19	38
	PERRIN	Perrin	S		21	42
			STL		7	14
	Total PERRIN				28	56
	THIERS	Thiers	S		21	42
	Total THIERS				21	42
	NOTRE DAME DE SION	Notre Dame de Sion	S		9	18
			Provence	S	9	18
			St Joseph les Maristes	S	4	8
	Total NOTRE DAME DE SION				22	44
	BELSUNCE	Belsunce	ES	1	5	11
			STMG		4	8
	Total BELSUNCE			1	9	19
	ST CHARLES	Chevreul Blancarde	S		9	18
			Saint Charles	S	18	36
			Victor Hugo	S	5	10
	Total ST CHARLES				32	64
LACORDAIRE	Lacordaire	S		10	20	
Total LACORDAIRE				10	20	
MARTIGUES	LANGEVIN	Langevin	S		11	22
	Total LANGEVIN				11	22
	LURCAT	Lurçat	S		17	34
			STI2D		3	6
Total LURCAT				20	40	
SALON DE PROVENCE	VIALA LACOSTE	Viala Lacoste	ES		3	6
			S		17	34
	Total VIALA LACOSTE				20	40
	L'EMPERI	Adam de Craponne	S		13	26
L'Emperi			S	9	18	
Total L'EMPERI				22	44	
VITROLLES	MENDES France	Mendès France	S		3	6
	Total MENDES France				3	6
TARASCON	DAUDET	Daudet	S		14	28
	Total DAUDET				14	28
ST MARTIN DE CRAU	SAINT CHARLES	Saint Charles	S		1	2
	Total SAINT CHARLES				1	2
GARDANNE	FOURCADE	Fourcade	S		8	16
	Total FOURCADE				8	16

DEPARTEMENT / VILLES	CENTRES D'EPREUVES	ETABLISSEMENTS D'ORIGINE	SERIES	CDTS INDIVIDUELS	CDTS EN BINÔME	TOTAL CDTS
VAUCLUSE (84)						
CARPENTRAS	MARIE PILA	Marie Pila	ES		3	6
			L		2	4
			S		14	28
	Total MARIE PILA				19	38
L'ISLE SUR SORGUE	BENOIT	Benoit	S		4	8
	Total BENOIT				4	8
ORANGE	SAINT LOUIS	De L'arc	S		3	6
		Saint Louis	S		5	10
	Total SAINT LOUIS				8	16
PERTUIS	VAL DURANCE	Val Durance	S		10	20
	Total VAL DURANCE				10	20
VAISON LA ROMAINE	STEPHANE HESSEL	Stéphane Hessel	S	1	26	53
	Total STEPHANE HESSEL			1	26	53
AVIGNON	MISTRAL	Aubanel	ES		2	4
		Mistral	S		3	6
	Total MISTRAL				5	10
Total général						
				5	454	912

Département / Ville	CENTRES D'EPREUVES	ES	L	S	STI2D	STMG	STL	Total
ALPES DE HAUTE PROVENCE (04)								
DIGNE	PIERRE GILLES DE GENNES			30	18		4	52
MANOSQUE	ITER	2		20				22
SISTERON	PAUL ARENE			6				6
HAUTES ALPES (05)								
GAP	ARISTIDE BRIAND	10		28				38
BOUCHES DU RHONE (13)								
AIX EN PROVENCE	LA NATIVITE			38				38
	MILITAIRE			51	2			53
	SACRE CŒUR			15				15
ARLES	PASQUET			4				4
AUBAGNE	JOLIOT CURIE			6				6
LA CIOTAT	MEDITERRANEE			46	6			52
MARSEILLE	MARSEILLEVEYRE	6		32				38
	PERRIN			42			14	56
	THIERS			42				42
	NOTRE DAME DE SION			44				44
	BELSUNCE	11				8		19
	ST CHARLES			64				64
	LACORDAIRE			20				20
	MARTIGUES	LANGEVIN			22			
	LURCAT			34	6			40
SALON DE PROVENCE	VIALA LACOSTE	6		34				40
	L'EMPERI			44				44
VITROLLES	MENDES France			6				6
TARASCON	DAUDET			28				28
SAINT MARTIN DE CRAU	SAINT CHARLES			2				2
	FOURCADE			16				16
VAUCLUSE (84)								
CARPENTRAS L'ISLE SUR SORGUE ORANGE PERTUIS VAISON LA ROMAINE AVIGNON	MARIE PILA	6	4	28				38
	BENOIT			8				8
	SAINT LOUIS			16				16
	VAL DURANCE			20				20
	STEPHANE HESSEL			53				53
	MISTRAL	4		6				10
Total		45	4	805	32	8	18	912